

LE LIVRET D'ACCUEIL SECURITE

Point réglementaire

Article L.4141-2 du Code du Travail

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- 1° Des travailleurs qu'il embauche ;
- 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
- 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ; ...

Article R.4224-15 du code du travail

La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le travailleur des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et, le cas échéant, celle des autres personnes travaillant dans l'établissement.

Elle porte sur :

- 1° Les conditions de circulation dans l'entreprise ;
- 2° Les conditions d'exécution du travail ;
- 3° La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre

Objectif

Disposer d'un livret d'accueil personnalisé reprenant l'essentiel de vos consignes de sécurité

Nous intervenons sur votre site afin de prendre toutes les informations nécessaires pour réaliser :

Un livret **personnalisé** format A5 que vous pourrez remettre à chaque salarié.

Il reprendra notamment :

- ✓ Les consignes générales de sécurité
- ✓ Les consignes en cas d'accident
- ✓ Les consignes en cas d'incendie
- ✓ Les consignes d'évacuation
- ✓ Les consignes de circulation (voiture, piéton, engins)
- ✓ Les consignes concernant les produits chimiques
- ✓ Les consignes concernant vos principaux risques (postures de travail, électricité, ...)
- ✓ Ainsi que les consignes et informations propres à l'entreprise que vous voudriez voir apparaître dans ce livret

Il vous sera remis sous format informatique modifiable pour vous permettre de le faire évoluer.

Le du livret d'accueil

Un QCM pour constater la compréhension des consignes par les salariés sera joint au livret. Vous pourrez ainsi valider l'appropriation du contenu, garder une trace de cette validation et de la remise du livret.